

85

Mairesse

Greffière adjointe

Initiales



SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal tenue le 13 mars 2018 à 20 h en la salle du Conseil, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers Claude Dalpé, Mario Lemay et Normand Varin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général

Me Marie-Hélène Bourque, greffière adjointe

Absence motivée : Le conseiller André Lemay

L'original de l'avis de convocation est déposé aux archives.

La séance débute à 20 h.

# <u> 18-119</u>

### **ADOPTION - ORDRE DU JOUR**

II est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier APPUYÉ par M. Claude Dalpé

# **RÉSOLU:**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

#### 1. OUVERTURE

- 1.1 RÉFLEXION
- 18-119 1.2 ADOPTION ORDRE DU JOUR
- 18-120 1.3 PROCLAMATION AVRIL EST LE MOIS DE LA JONQUILLE
  - 1.4 PAROLE AU PUBLIC
    - 840, MONTÉE SAINTE-JULIE ZONE H-357
    - 1094, RUE JEAN-LESAGE ZONE H-506
- 18-121 1.5 ADOPTION PROCÈS-VERBAUX SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DU MOIS DE FÉVRIER 2018

#### 2. ADMINISTRATION

- 18-122 2.1 DÉCRET MAINTIEN DU MANDAT DU CONSEILLER ANDRÉ LEMAY
- 18-123 2.2 AUTORISATION DE SIGNATURE BAIL TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION DE BELL MOBILITÉ



86

Mairesse Greffière adjointe

Initiales

- 18-124 2.3 AUTORISATION DE SIGNATURE ENTENTE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC
- 18-125 2.4 MANDAT ALVÉOLE MONTRÉAL INC. CONTRAT DE SERVICE IMPLANTATION D'UNE RUCHE EN MILIEU URBAIN
- 18-126 2.5 AUTORISATION DE SIGNATURE CONTRAT DE SERVICE CONTENEUR À DÉCHETS MUNICIPAL AU BÉNÉFICE DE LA MAISON DE L'ENTRAIDE SAINTE-JULIE INC.
- 18-127 2.6 NOMINATION UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC MANDATAIRE DU REGROUPEMENT D'ACHAT D'ASSURANCES DE DOMMAGES ET DE GESTIONNAIRE DE RISQUES
- 18-128 2.7 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM) SOUS-VOLET 1.5 TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'AQUEDUC SANS TRANCHÉE BOULEVARD DES HAUTS-BOIS, RUES DE NANTES, FÉLIX-LECLERC, D'AUTEUIL, DU BELVÉDÈRE, DU GRAND-COTEAU ET AVENUES DU MONT-SAINT-BRUNO ET DU LAC
- 18-129 2.8 ADJUDICATION MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LA RUE NOBEL PROJET R-1201, LOT 2
- 18-130 2.9 PROVISION SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LA RUE NOBEL PROJET R-1201, LOT 2
- 18-131 2.10 AIDE FINANCIÈRE ASSOCIATION DES POMPIERS DE SAINTE-JULIE TOURNOI DE HOCKEY AU BÉNÉFICE DES GRANDS BRÛLÉS
- 18-132 2.11 AIDE FINANCIÈRE COOP D'INITIATION À L'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF DE SAINTE-JULIE CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI MARGUERITE D'YOUVILLE
- 18-133 2.12 AIDE FINANCIÈRE ACHAT D'UN DÉFIBRILLATEUR L'ENVOLÉE CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE STE-JULIE
- 18-134 2.13 CONTRIBUTION FINANCIÈRE BOURSES DE FIN D'ÉTUDES ÉCOLE SECONDAIRE DU MONT-BRUNO

#### 3. SERVICE DES FINANCES

- 18-135 3.1 LISTE DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER
- 18-136 3.2 FONDS RÉSERVÉ FONDS DE ROULEMENT ACHATS
- 18-137 3.3 AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE RÈGLEMENT 1208 TRAVAUX D'INVESTIGATION, DE MESURE ET DE RÉHABILITATION DE RÉSEAUX
- 18-138 3.4 MODIFICATIONS TERME D'EMPRUNT POUR CERTAINS RÈGLEMENTS



87

Mairesse

Greffière adjointe

Initiales

18-139 3.5 SERVICES DE PAIEMENT DESJARDINS – DÉSIGNATION DE RESPONSABLES AUX COMPTES MARCHANDS

#### 4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

18-140 4.1 DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL

#### 5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES

- 18-141 5.1 RENOUVELLEMENT DE MANDATS ET NOMINATION MEMBRES NON PERMANENTS COMITÉ D'EMBELLISSEMENT HORTICOLE
- 18-142 5.2 PLAN DE GESTION DES DÉBORDEMENTS DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE – MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
- 18-143 5.3 ABROGATION RÉSOLUTION 17-391 APPUI AU RÈGLEMENT 2017-156-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1740 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES OUTILS SUR LE TERRITOIRE DE BOUCHERVILLE
- 18-144 5.4 ADJUDICATION INSPECTIONS TÉLÉVISÉES, NETTOYAGE ET DIAGNOSTIC DES CONDUITES D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL SUR DIVERSES RUES PROJET R-1189, LOT 2
- 18-145 5.5 ADJUDICATION TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LA RUE NOBEL, ENTRE LE 2001, RUE NOBEL ET LE CHEMIN DU FER-À-CHEVAL RÈGLEMENT 1201
- 18-146 5.6 PROVISION TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LA RUE NOBEL, ENTRE LE 2001, RUE NOBEL ET LE CHEMIN DU FER-À-CHEVAL RÈGLEMENT 1201
- 18-147 5.7 ADJUDICATION TRAVAUX D'ARBORICULTURE 2018
- 18-148 5.8 ADJUDICATION ACHAT D'UNE CAMIONNETTE MUNIE D'UNE BENNE BASCULANTE HYDRAULIQUE – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT
- 18-149 5.9 SULFATE D'ALUMINIUM (ALUN) QUOTE-PART DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE ANNÉE 2018
- 18-150 5.10 ADJUDICATION FOURNITURE D'ARBRES DE PÉPINIÈRE 2018
- 18-151 5.11 ADJUDICATION TRAVAUX DE MARQUAGE DE CHAUSSÉES ANNÉES 2018, 2019 ET 2020
- 18-152 5.12 AUTORISATION DE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ESPACE URBAIN SUR LA RUE PRINCIPALE ET LE BOULEVARD SAINT-JOSEPH SECTEUR DU VIEUX-VILLAGE RÉSOLUTIONS 16-378 ET 16-379

#### 6. SERVICE DE L'URBANISME

18-153 6.1 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 20 FÉVRIER 2018



88

Mairesse

Greffière adjointe

Initiales

- 18-154 6.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 840, MONTÉE SAINTE-JULIE ZONE H-357
- 18-155 6.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 1094, RUE JEAN-LESAGE ZONE H-506
- 18-156 6.4 APPROBATION PIIA PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE 1991, RUE LÉONARD-DE VINCI (NEURO PSY DE VINCI) – ZONE C-151
- 18-157 6.5 APPROBATION PIIA PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE 286, RUE DE NORMANDIE (ORALIS CLINIQUE DENTAIRE) ZONE M-244
- 18-158 6.6 APPROBATION PIIA PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION 1646, RUE PRINCIPALE ZONE C-205
- 18-159 6.7 APPROBATION PIIA PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION 1627, RUE SAINT-LOUIS ZONE H-203
- 18-160 6.8 APPROBATION PIIA MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE SUR UN TERRAIN VACANT EN ZONE RÉSIDENTIELLE 1937, RUE PRINCIPALE ZONE H-358

#### 7. SERVICE DES LOISIRS

- 18-161 7.1 DEMANDE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN AUX ORGANISMES PICKLEBALL SAINTE-JULIE
- 18-162 7.2 AIDE FINANCIÈRE JE BOUGE AVEC MON DOC ÉDITION 2018
- 18-163 7.3 ATTRIBUTION DES ROUTES PAYANTES ANNÉE 2018

#### 8. AVIS DE MOTION

#### 9. PROJETS DE RÈGLEMENTS

- 18-164 9.1 « SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-70 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE, SOIT LA ZONE A-811, À MÊME LA ZONE A-904, AINSI QUE LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES APPLICABLES À CETTE NOUVELLE ZONE
- 18-165 9.2 « SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-71 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)

#### 10. RÈGLEMENTS

18-166 10.1 RÈGLEMENT 1101-69 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE H-148



89

Mairesse

Greffière adjointe

Initiales

18-167 10.2 RÈGLEMENT 1121-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1121 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE CONSTRUCTION DE BORDURES ET DE TROTTOIRS ET D'AMÉNAGEMENT DE PISTES CYCLABLES AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 525 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 525 000 \$

18-168 10. RÈGLEMENT 1122-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1122 POUR PAYER LE COÛT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE CONCERNANT LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DANS LE PARC N.-P.-LAPIERRE ET LES HONORAIRES PROFESSIONNELS ET LE COÛT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE L'AIRE DE JEUX AU PARC YVES-ST-ARNEAULT AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 210 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 210 000 \$

- 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC
- 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS
- **14. LEVÉE DE LA SÉANCE** 18-169 14.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 18-120

#### PROCLAMATION - AVRIL EST LE MOIS DE LA JONQUILLE

ATTENDU QU'en 2018, plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie:

ATTENDU QUE le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare;

ATTENDU QUE près de la moitié des cancers peuvent être prévenus en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

ATTENDU QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que le progrès sera poursuivi;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie;

ATTENDU QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille et qu'il est porteur d'espoir;



90

Mairesse

Greffière adjointe

Initiales

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers;

II est PROPOSÉ

par M. Normand Varin

APPUYÉ

par Mme Amélie Poirier

#### **RÉSOLU:**

DE proclamer que le mois d'avril est le Mois de la jonquille;

QUE le Conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### <u>18-121</u>

# ADOPTION - PROCÈS-VERBAUX - SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DU MOIS DE FÉVRIER 2018

II est PROPOSÉ

par Mme Isabelle Poulet

APPUYÉ

par M. Normand Varin

#### **RÉSOLU:**

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire et de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenues les 5 et 26 février 2018 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### 18-122

# DÉCRET – MAINTIEN DU MANDAT DU CONSEILLER ANDRÉ LEMAY

ATTENDU QUE pour des raisons de santé, le conseiller André Lemay est dans l'impossibilité d'assister aux séances du Conseil municipal depuis le début de l'année 2018 et pour une durée indéterminée;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), le défaut d'un membre du Conseil d'assister aux séances du Conseil pendant 90 jours consécutifs peut entraîner la fin du mandat de ce membre;

ATTENDU QUE l'article 317 de la LERM prévoit toutefois que le Conseil municipal peut, en temps utile, décréter que le défaut d'un membre d'assister aux séances du Conseil pendant plus de 90 jours consécutifs n'entraîne pas la fin de son mandat lorsque ce défaut est dû à un motif sérieux et hors de son contrôle et ne cause aucun préjudice aux citoyens de la municipalité ou du district électoral de ce membre;

II est PROPOSÉ APPUYÉ par M. Normand Varin par Mme Isabelle Poulet



91

Mairesse

Greffière adjointe

Initiales

#### **RÉSOLU:**

DE décréter que l'absence du conseiller André Lemay aux séances du Conseil municipal, pour des raisons de santé et pour une durée indéterminée, n'entraîne pas la fin de son mandat et ne cause aucun préjudice aux citoyens de la Ville de Sainte-Julie et du district du Moulin.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### <u>18-123</u>

# AUTORISATION DE SIGNATURE - BAIL AVEC BELL MOBILITÉ INC. - TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION

ATTENDU QUE Bell Mobilité inc. (Bell) loue à la Ville de Sainte-Julie, depuis 1998, une parcelle du terrain située au 90, rue de Murano (partie du lot 5 542 258) afin d'y maintenir une tour de télécommunication sans fil;

ATTENDU QUE le bail qui liait Bell et la Ville est arrivé à échéance, mais que Bell comme la Ville souhaitent poursuivre l'entente de location et ont convenu des termes et conditions d'un nouveau bail;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service du greffe lors de la Commission administrative du 12 mars 2018;

II est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

#### **RÉSOLU:**

D'autoriser la mairesse et la greffière ou la greffière adjointe à signer le nouveau bail entre Bell et la Ville pour la location d'une parcelle du terrain située au 90, rue de Murano (partie du lot 5 542 258), pour une durée initiale de cinq ans avec possibilité de prolongation pour trois périodes supplémentaires de cinq ans chacune, de même que tous documents subséquents qui seraient nécessaires pour donner effet à ce bail.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

# <u>18-124</u>

# AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) souhaite réaliser un projet visant à identifier des solutions ainsi que des approches technologiques les plus prometteuses et innovantes pour améliorer l'efficacité des étangs aérés;

ATTENDU QUE les Villes de Repentigny, Drummondville, L'Assomption, Trois-Rivières, Saint-Jérôme et Shawinigan, ainsi que la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable et la Régie intermunicipale Blainville et Sainte-Thérèse participent à ce projet;



92

Mairesse

Greffière adjointe

Initiales

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire également y participer;

ATTENDU QUE le coût total pour la réalisation de ce projet est de 75 000 \$;

ATTENDU QU'il y a lieu qu'une entente de contribution financière intervienne entre la Ville de Sainte-Julie et le CRIQ;

II est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

#### **RÉSOLU:**

D'autoriser, en faveur du CRIQ, le paiement d'une contribution financière de 6 993 \$, payable en deux versements;

D'autoriser le directeur du Service des infrastructures à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, l'entente de contribution financière n° 54220-1, à intervenir avec le CRIQ, dont copie est jointe à la présente, ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation du projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **18-125**

# MANDAT – ALVÉOLE MONTRÉAL INC. – CONTRAT DE SERVICE IMPLANTATION D'UNE RUCHE EN MILIEU URBAIN

ATTENDU QUE dans le cadre du Plan vert, un projet d'implantation de ruches en milieu urbain a été soumis par la compagnie Alvéole Montréal inc. aux membres du Comité de l'environnement;

ATTENDU QUE l'implantation d'une ruche en milieu urbain contribue à la sauvegarde des abeilles, actuellement en déclin;

ATTENDU QUE la compagnie Alvéole Montréal inc. offre à la Ville de Sainte-Julie un service clé en main pour l'implantation d'une ruche, soit notamment l'installation, l'inspection et l'entretien de la ruche, ainsi que l'extraction et la mise en pots du miel;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service de l'urbanisme lors de la Commission administrative du 5 février 2018;

II est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

# RÉSOLU:

D'entériner le contrat de service intervenu entre la Ville de Sainte-Julie et Alvéole Montréal inc., d'une durée de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020, au montant total de 14 141,93 \$, taxes incluses, dont copie est jointe à la présente;

QUE le directeur du Service de l'urbanisme soit autorisé à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce contrat de service.



93

Mairesse

Greffière adjointe

Initiales

#### **18-126**

AUTORISATION DE SIGNATURE - CONTRAT DE SERVICE - CONTENEUR À DÉCHETS MUNICIPAL AU BÉNÉFICE DE LA MAISON DE L'ENTRAIDE SAINTE-JULIE INC.

ATTENDU QUE la Maison de l'Entraide Sainte-Julie inc. (la Maison de l'Entraide) est un organisme à but non lucratif dont la principale mission est d'aider les familles vivant des situations difficiles, soutenir les familles économiquement faibles et travailler à améliorer leur condition de vie;

ATTENDU QUE dans le cadre de sa mission, la Maison de l'Entraide reçoit des dons de vêtements et de meubles et doit parfois se départir d'objets irrécupérables;

ATTENDU la nécessité pour la Maison de l'Entraide d'avoir accès à un conteneur à déchets à proximité du local situé au 1999, rue Nobel qu'elle loue à Investissement Graman inc.;

ATTENDU QU'Investissement Graman inc. consent à ce qu'un conteneur à déchets municipal de huit verges cubes soit installé sur une partie de son terrain pour les fins exclusives de la Maison de l'Entraide;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service du greffe lors de la Commission administrative du 12 mars 2018;

II est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

#### **RÉSOLU:**

D'autoriser la greffière ou la greffière adjointe à signer le contrat de service à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie et Investissement Graman inc., concernant les modalités et obligations relatives à l'installation d'un conteneur à déchets municipal sur une partie du terrain situé au 1999, rue Nobel, pour les fins exclusives de la Maison de l'Entraide.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### <u>18-127</u>

NOMINATION - UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - MANDATAIRE DU REGROUPEMENT D'ACHAT D'ASSURANCES DE DOMMAGES ET DE GESTIONNAIRE DE RISQUES

ATTENDU QUE conformément à article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes , la Ville de Sainte-Julie souhaite joindre à nouveau l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et l'un de ses regroupements pour l'achat en commun d'assurances de dommages ainsi que pour des services de consultant et de gestionnaire de risques, pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 30 novembre 2023;

II est PROPOSÉ par M. Normand Varin APPUYÉ par M. Mario Lemay



94

Mairesse Greffière adjointe

Initiales

# **RÉSOLU:**

QUE la Ville de Sainte-Julie joigne à nouveau, par les présentes, l'un des regroupements d'achats de l'UMQ en vue de l'octroi d'un contrat en assurances de dommages;

D'autoriser la mairesse et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, l'entente intitulée « Entente du regroupement des Villes de Varennes / Sainte-Julie relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages et de services de consultant et de gestionnaire de risques pour la période 2018-2023 », jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### 18-128

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM) – SOUS-VOLET 1.5 – TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'AQUEDUC SANS TRANCHÉE – BOULEVARD DES HAUTS-BOIS, RUES DE NANTES, FÉLIX-LECLERC, D'AUTEUIL, DU BELVÉDÈRE, DU GRAND-COTEAU ET AVENUES DU MONT-SAINT-BRUNO ET DU LAC

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a pris connaissance du Guide sur le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, sous-volet 1.5 – Renouvellement de conduites (PIQM);

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière du programme PIQM et pour recevoir le versement de cette aide financière;

II est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

### **RÉSOLU:**

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à être la seule responsable et à dégager le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme PIQM;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;



95

Mairesse

Greffière adjointe

Initiales

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PIQM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement;

QUE le Conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PIQM pour le projet de travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc sans tranchée, aux endroits suivants :

- boulevard des Hauts-Bois;
- rue de Nantes;
- rue Félix-Leclerc:
- rue D'Auteuil:
- avenue du Mont-Saint-Bruno;
- rue du Belvédère;
- rue du Grand-Coteau;
- avenue du Lac.

QUE le Conseil municipal autorise la mairesse et la greffière à signer le protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### 18-129

ADJUDICATION - MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LA RUE NOBEL - PROJET R-1201, LOT 2

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions par voie d'invitation écrite concernant les services professionnels d'ingénierie visant la surveillance des travaux de réfection d'une section de la rue Nobel pour le projet R-1201, lot 2;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 6 mars 2018;

ATTENDU QUE le Comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions le 7 mars 2018;

ATTENDU QU'un rapport de conformité et de recommandation a été présenté par la secrétaire du Comité de sélection lors de la Commission administrative du 12 mars 2018;

II est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

# RÉSOLU :

D'accorder un mandat pour les services professionnels d'ingénierie visant la surveillance des travaux de réfection d'une section de la rue Nobel pour le projet R-1201, lot 2, à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final, soit Comeau Experts-Conseils, située au 2275, rue Bombardier, bureau 200, Sainte-Julie (Québec) J3E 2J9, pour une somme de 59 557,05 \$, taxes incluses.



96

Mairesse

Greffière adjointe

Initiales

#### <u>18-130</u>

# PROVISION - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE - SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LA RUE NOBEL - PROJET R-1201, LOT 2

ATTENDU l'adjudication du mandat pour les services professionnels d'ingénierie visant la surveillance des travaux de réfection d'une section de la rue Nobel, projet R-1201, lot 2, à la firme Comeau Experts-Conseils, pour une somme de 59 557,05 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce mandat, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

II est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

#### **RÉSOLU:**

QUE pour la réalisation du mandat pour les services professionnels d'ingénierie visant la surveillance des travaux de réfection d'une section de la rue Nobel, projet R-1201, lot 2, le Conseil municipal autorise une provision de 5 % pour les services imprévus, soit 2 977,85 \$, ce qui porte la somme autorisée à 62 534,90 \$;

QUE toutes les dépenses pour les services professionnels imprévus doivent préalablement être recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses lors de la Commission administrative qui suivra la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### <u>18-131</u>

#### AIDE FINANCIÈRE – ASSOCIATION DES POMPIERS DE SAINTE-JULIE – TOURNOI DE HOCKEY AU BÉNÉFICE DES GRANDS BRÛLÉS

ATTENDU QUE des membres de l'Association des pompiers de Sainte-Julie participeront, les 19, 20, 21 et 22 avril 2018, au tournoi de hockey annuel des pompiers du Québec, visant à amasser des fonds pour venir en aide aux grands brûlés;

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière de cette association pour la participation de ses membres à cet événement;

II est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand APPUYÉ par M. Claude Dalpé

# **RÉSOLU:**

DE verser une aide financière de 500 \$ à l'Association des pompiers de Sainte-Julie pour la participation de ses membres au tournoi de hockey 2018 des pompiers du Québec, dont les fonds seront remis à la Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés.



97

Mairesse

Greffière adjointe

Initiales

#### 18-132

# AIDE FINANCIÈRE – COOP D'INITIATION À L'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF DE SAINTE-JULIE – CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI MARGUERITE D'YOUVILLE

ATTENDU QUE la Coop d'initiation à l'entrepreneuriat collectif est un regroupement de jeunes de 14 à 17 ans réunis afin de créer leur propre emploi via leur entreprise, en offrant des services à la communauté;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette initiative, pilotée par le Carrefour jeunesse-emploi Marguerite D'Youville (CJEMY), différents membres influents de la communauté appuient les jeunes, notamment par leur soutien financier;

ATTENDU QUE du financement est nécessaire pour assurer les salaires de deux coordinateurs qui joueront un rôle essentiel à ce projet;

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière pour soutenir cette initiative;

II est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet APPUYÉ par M. Normand Varin

# **RÉSOLU:**

DE verser une aide financière de 500 \$ au CJEMY pour le projet de Coop d'initiation à l'entrepreneuriat collectif de Sainte-Julie et notamment l'embauche de deux coordinateurs.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### 18-133

### AIDE FINANCIÈRE – ACHAT D'UN DÉFIBRILLATEUR – L'ENVOLÉE CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE SAINTE-JULIE

ATTENDU QUE L'Envolée centre d'action bénévole Sainte-Julie, qui offre notamment des services à une clientèle aînée, souhaite se doter d'un défibrillateur;

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière pour l'acquisition d'un tel appareil;

II est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier APPUYÉ par M. Mario Lemay

# **RÉSOLU:**

DE verser une aide financière de 2 221,65 \$ à L'Envolée centre d'action bénévole Sainte-Julie pour l'achat d'un défibrillateur.



98

Mairesse

Greffière adjointe

Initiales

#### 18-134

### CONTRIBUTION FINANCIÈRE – BOURSES DE FIN D'ÉTUDES ÉCOLE SECONDAIRE DU MONT-BRUNO

ATTENDU QUE se tiendra à l'école secondaire du Mont-Bruno, le 8 juin 2018, une cérémonie de fin d'études pour les élèves de cinquième secondaire;

ATTENDU QUE seront soulignés, à cette occasion, l'excellence des résultats scolaires, la persévérance scolaire, la performance sportive et l'implication parascolaire et à la vie étudiante;

ATTENDU la réception d'une demande de contribution financière pour les bourses qui seront offertes aux élèves méritants;

II est PROPOSÉ

par M. Normand Varin

APPUYÉ

par M. Mario Lemay

#### **RÉSOLU:**

DE verser une contribution financière de 100 \$ à l'école secondaire du Mont-Bruno, dans le cadre de la cérémonie de fin d'études des élèves de cinquième secondaire, pour l'octroi de bourses aux élèves méritants.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### <u> 18-135</u>

# APPROBATION - LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 9 février au 8 mars 2018:

Liste F-2018-05	Chèques à ratifier	632 140,14 \$
Liste F-2018-06	Comptes à payer	2 851 991,27 \$

Il est PROPOSÉ

par Mme Lucie Bisson

APPUYÉ

par M. Mario Lemay

#### **RÉSOLU:**

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 9 février au 8 mars 2018 apparaissant sur les listes F-2018-05 et F-2018-06;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.



99

Mairesse

Greffière adjointe

Initiales

# <u>18-136</u>

# ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES - FONDS RÉSERVÉ - FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations produites par différents services municipaux pour le financement des achats d'équipements et de fournitures diverses à financer par le fonds réservé – fonds de roulement;

Il est PROPOSÉ

par M. Mario Lemay

APPUYÉ

par Mme Lucie Bisson

#### **RÉSOLU:**

D'approuver que le financement des projets présents au rapport du Service des finances daté du 9 mars 2018, totalisant un montant de 10 126,05 \$, soit fait à même le fonds réservé – fonds de roulement et remboursé en versements égaux sur une période de cinq ans, soit de 2019 à 2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### <u>18-137</u>

# AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE - RÈGLEMENT 1208 - TRAVAUX D'INVESTIGATION, DE MESURE ET DE RÉHABILITATION DE RÉSEAUX

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé, le 27 février 2018, l'emprunt par obligations pour le Règlement 1208 pour payer le coût des travaux d'investigation, de mesure et de réhabilitation de réseaux ainsi que les frais contingents pour un montant de 310 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 310 000 \$;

ATTENDU QU'en raison de cette approbation d'emprunt à long terme, la Ville de Sainte-Julie peut, par résolution qui ne requiert pas l'approbation du ministre, emprunter temporairement et au besoin jusqu'à concurrence de 100 % du montant dudit emprunt;

Il est PROPOSÉ

par Mme Lucie Bisson

APPUYÉ

par M. Mario Lemay

# RÉSOLU :

D'autoriser le trésorier à emprunter temporairement, par voie de découvert de compte et au besoin seulement, à la Caisse Desjardins du Grand-Coteau, à un taux nominal variable de 0 % en excédent du taux préférentiel que la caisse accorde pour les prêts commerciaux en dollars canadiens (le taux variera automatiquement le jour où celui-ci est modifié), et ce, jusqu'à concurrence de 100 % de l'emprunt autorisé du règlement suivant :

Règlement :

1208

Emprunt temporaire:

310 000 \$



100

Mairesse

Greffière adjointe

Initiales

#### <u>18-138</u>

# MODIFICATIONS - TERME D'EMPRUNT POUR CERTAINS RÈGLEMENTS

Il est PROPOSÉ

par M. Mario Lemay

APPUYÉ

par Mme Lucie Bisson

### **RÉSOLU:**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie déposera une demande de financement par emprunt auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) le 16 mars 2018;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le terme du financement ou du refinancement pour certains règlements afin de prendre en considération le montant à financer et de tenir compte de la politique de financement des dépenses en immobilisations;

DE réduire la période restante à refinancer pour les règlements suivants :

#### Règlements:

1114	6 700 \$	sur 1 an au lieu de 15 ans
1126	93 700 \$	sur 10 ans au lieu de 15 ans

DE fixer une période plus courte pour le nouveau financement de certains règlements lors de l'émission du 15 mai 2018 :

# Règlements:

1009	76 455 \$	sur 10 ans au lieu de 20 ans
1157	95 028 \$	sur 10 ans au lieu de 20 ans
1161	10 084 \$	sur 2 ans au lieu de 10 ans
1172	57 750 \$	sur 10 ans au lieu de 20 ans
1176	69 641 \$	sur 10 ans au lieu de 20 ans

DE transmettre une copie de la présente résolution au MAMOT.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

# <u> 18-139</u>

# SERVICES DE PAIEMENT DESJARDINS - DÉSIGNATION DE RESPONSABLES AUX COMPTES MARCHANDS

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie utilise actuellement les services de paiement Desjardins;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer le responsable des comptes marchands (278122, 411442 et 111473) reliés aux terminaux Desjardins;

II est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson APPUYÉ par M. Mario Lemay



101

Mairesse

Greffière adjointe

Initiales

# **RÉSOLU:**

QUE Patrick Quirion, trésorier, soit désigné comme responsable des comptes marchands du service de paiement Desjardins;

QU'Hélène B.Bouchard, secrétaire de direction du Service des finances, soit désignée comme personne ressource au compte marchand n° 278122;

QUE Marie-Hélène Parent, bibliothécaire en chef, soit désignée comme personne ressource au compte marchand n° 411442;

QUE Mélanie Giguère, secrétaire de direction du Service des loisirs, soit désignée comme personne ressource au compte marchand n° 111473;

QUE cette résolution demeure en vigueur et lie la Ville de Sainte-Julie tant et aussi longtemps que cette résolution n'aura pas été révoquée ou remplacée par une autre résolution du Conseil.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### <u>18-140</u>

#### DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL

ATTENDU l'article 4 du Règlement 1027 déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire et étudiant et au directeur du Service des ressources humaines le pouvoir de nommer tout employé régulier à un autre poste;

II est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand APPUYÉ par M. Claude Dalpé

#### **RÉSOLU:**

D'accepter la nomination et l'engagement du personnel désigné sur la liste ci-dessous :

# **ENGAGEMENT DE PERSONNEL (surnuméraire et occasionnel)**

DUCHESNE-PAYNE, Amélie	Syndiqué	Appariteur-concierge	5 mars 2018
ST-ARNAUD, Karine	Syndiqué	Stagiaire en génie civil	30 avril 2018
VÉZINA, Timothé	Syndiqué	Appariteur-concierge	À confirmer



102

Mairesse

Greffière adjointe

Initiales

#### <u>18-141</u>

# RENOUVELLEMENT DE MANDATS ET NOMINATION - MEMBRES NON PERMANENTS - COMITÉ D'EMBELLISSEMENT HORTICOLE

ATTENDU QUE selon les résolutions 15-472 et 16-627 adoptées respectivement lors des séances ordinaires du Conseil tenues les 1<sup>er</sup> septembre 2015 et 1<sup>er</sup> novembre 2016, les mandats de Mmes Claudine LeGruiec, Andrée Vary et Nathalie Provost au sein du Comité d'embellissement horticole sont venues à échéance;

ATTENDU QUE Mmes LeGruiec et Nathalie Provost désirent poursuivre leur implication au sein de ce Comité pour un autre mandat;

ATTENDU QUE Mme Andrée Vary ne souhaite pas renouveler son mandat;

ATTENDU QUE la candidature de Mme Martine Flipot a été retenue par le Comité et mise en banque par la résolution 16-303 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2016;

II est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier APPUYÉ par M. Mario Lemay

**RÉSOLU:** 

DE renouveler les mandats de Mmes Claudine LeGruiec et Nathalie Provost au sein du Comité d'embellissement horticole pour une période de deux ans se terminant en septembre 2019;

DE nommer Mme Martine Flipot au sein de ce Comité pour un premier mandat se terminant en septembre 2019, avec possibilité de renouveler pour un deuxième mandat de deux ans.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

# 18-142

PLAN DE GESTION DES DÉBORDEMENTS DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

ATTENDU QUE lors de l'évaluation d'un projet apportant de nouveaux débits au réseau sanitaire et nécessitant un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), la Ville doit démontrer que des débits équivalents ou supérieurs aux débordements ont été éliminés par des travaux correctifs;

II est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet APPUYÉ par M. Mario Lemay



103

Mairesse

Greffière adjointe

Initiales

# **RÉSOLU:**

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à :

- faire parvenir au MDDELCC un plan de gestion des débordements, signé par un ingénieur, décrivant les mesures compensatoires à mettre en œuvre pour ne pas augmenter la fréquence des débordements et des dérivations observées sur l'ensemble ou sur une partie de son territoire, selon un échéancier à convenir avec le MDDELCC (maximum de trois ans);
- assurer la réalisation des mesures compensatoires décrites dans le plan de gestion des débordements selon un échéancier à convenir avec le MDDELCC (maximum de cinq ans);
- tenir à jour un bilan annuel des débits ajoutés et retirés à l'intérieur de chacun des bassins de drainage visés par le plan de gestion des débordements, y compris ceux liés au redéveloppement;
- fournir une attestation de la municipalité, signée par le directeur du Service des infrastructures, spécifiant que le projet décrit dans les plans et devis est prévu dans le plan de gestion des débordements en cours d'élaboration;
- fournir une attestation présentant un bilan des débits autorisés par le MDDELCC et des débits autorisés par la Ville de Sainte-Julie (redéveloppement) à l'intérieur du territoire visé par le plan de gestion des débordements et des dérivations.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### <u>18-143</u>

ABROGATION – RÉSOLUTION 17-391 – APPUI AU RÈGLEMENT 2017-156-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1740 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES OUTILS SUR LE TERRITOIRE DE BOUCHERVILLE

ATTENDU QUE la Ville de Boucherville a adopté, le 12 juin 2017, le règlement 2017-156-4 intitulé « Règlement amendant le règlement 1740 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils sur le territoire de Boucherville »;

ATTENDU QUE par cet amendement, la Ville de Boucherville prohibe la circulation des camions et des véhicules outils sur la rue Eiffel, entre la rue Louis-Pasteur jusqu'à la limite de la Ville de Sainte-Julie ainsi que sur le chemin de Lorraine, entre la rue Eiffel et le boulevard De Montarville;

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a demandé que la Ville de Sainte-Julie adopte une résolution d'appui au Règlement 2017-156-4;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a appuyé le Règlement 2017-156-4, conformément à la résolution 17-391 adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 21 août 2017;

ATTENDU QUE le Règlement 2017-156-4 a des impacts négatifs sur les déplacements des camions et des véhicules outils en direction et en provenance de la Ville de Sainte-Julie;

II est PROPOSÉ APPUYÉ par M. Normand Varin par Mme Nicole Marchand



104

Mairesse

Greffière adjointe

Initiales

#### **RÉSOLU:**

QUE la Ville de Sainte-Julie retire son appui au règlement 2017-156-4 intitulé « Règlement amendant le règlement 1740 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils sur le territoire de Boucherville »;

D'abroger la résolution 17-391.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### 18-144

# ADJUDICATION – INSPECTIONS TÉLÉVISÉES, NETTOYAGE ET DIAGNOSTIC DES CONDUITES D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL SUR DIVERSES RUES PROJET R-1189, LOT 2

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour la réalisation d'inspections télévisées et de travaux de nettoyage sur certains tronçons des réseaux d'égouts sanitaire et pluvial sur diverses rues;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mardi 6 mars 2018 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 12 mars 2018;

II est PROPOSÉ par M. Normand Varin APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

#### **RÉSOLU:**

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie CIMA+ Construction inc., située au 3400, boulevard du Souvenir, bureau 600, Laval (Québec) H7V 3Z2;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour la réalisation d'inspections télévisées et de travaux de nettoyage sur certains tronçons des réseaux d'égouts sanitaire et pluvial sur diverses rues, pour une somme de 260 614,41 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 6 mars 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### <u>18-145</u>

# ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉFECTION SUR UNE SECTION DE LA RUE NOBEL – PROJET R-1201, LOT 1

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour la réalisation de divers travaux sur la rue Nobel, entre le 2001, Nobel et le chemin du Fer-à-Cheval, comprenant entre autres du planage-pavage et du gainage de conduite d'aqueduc, prévus au règlement 1201;



105

Mairesse

Greffière adjointe

Initiales

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le jeudi 22 février 2018 conformément à la loi:

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 12 mars 2018;

II est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Les Entreprises Michaudville inc., située au 270, rue Brunet, Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3H 0M6;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour divers travaux sur la rue Nobel, entre le 2001, rue Nobel et le chemin du Fer-à-Cheval, comprenant entre autres du planage-pavage et du gainage de conduite d'aqueduc, selon les prix unitaires du bordereau de soumission, pour une somme de 1 305 000 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 22 février 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **18-146**

# PROVISION – GESTION DU PROJET CONCERNANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR UNE SECTION DE LA RUE NOBEL – PROJET R-1201, LOT 1

ATTENDU l'adjudication du contrat pour divers travaux sur la rue Nobel, entre le 2001, rue Nobel et le chemin du Fer-à-Cheval, comprenant entre autres du planage-pavage et du gainage de conduite d'aqueduc, à la compagnie Les Entreprises Michaudville inc., pour une somme de 1 305 000 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

II est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

#### **RÉSOLU:**

QUE pour la réalisation des travaux de réfection sur la rue Nobel, entre le 2001, rue Nobel et le chemin du Fer-à-Cheval, le Conseil municipal autorise une provision pour les travaux imprévus de 65 736,82 \$, ce qui porte la somme autorisée à 1 370 736,82 \$;

QUE toutes les dépenses pour des travaux imprévus devront préalablement avoir été recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses pour des travaux imprévus lors de la Commission administrative qui suivra la demande.



106

Mairesse

Greffière adjointe

Initiales

#### 18-147

#### **ADJUDICATION – TRAVAUX D'ARBORICULTURE 2018**

ATTENDU QU'une demande de soumissions sur invitation a été effectuée pour la réalisation des travaux d'arboriculture, durant la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mardi 27 février 2018 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 12 mars 2018;

II est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet APPUYÉ par M. Mario Lemay

**RÉSOLU:** 

D'accorder le contrat pour les travaux d'arboriculture à la compagnie Paysagiste Roger Martel inc., située au 1891, chemin de la Belle-Rivière, Sainte-Julie (Québec) J3E 1Y2, pour une somme de 63 098,28 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 27 février 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### <u> 18-148</u>

### ADJUDICATION – ACHAT D'UNE CAMIONNETTE MUNIE D'UNE BENNE BASCULANTE HYDRAULIQUE – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QU'une demande de soumissions sur invitation a été effectuée pour l'achat d'une camionnette neuve 6 roues 2X4 munie d'une benne basculante hydraulique;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mardi 27 février 2018 conformément à la loi:

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 12 mars 2018;

II est PROPOSÉ par M. Normand Varin APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

#### **RÉSOLU:**

D'accorder le contrat pour l'achat d'une camionnette neuve 6 roues 2X4 munie d'une benne basculante hydraulique à la compagnie Jacques Olivier Ford inc., située au 4405, chemin de Chambly, Saint-Hubert (Québec) J3Y 3M7, pour une somme de 59 324,80 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 27 février 2018;

D'autoriser une dépense pour le lettrage, l'installation de capteurs de pression d'air sur des pneus d'hiver ainsi que pour l'option de préparation du moteur à la conversion au gaz naturel ou au propane, le tout pour la somme de 1 700 \$, toutes taxes incluses;



107

Mairesse

Greffière adjointe

Initiales

QUE ces achats, totalisant une somme de 55 723,78 \$ taxes nettes, soient payés par le fonds réservé – fonds de roulement et remboursables sur une période de dix ans en dix versements égaux pour les années 2019 à 2028;

D'autoriser le Service des finances à émettre les chèques pour les paiements lors de la livraison du véhicule.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### <u>18-149</u>

# SULFATE D'ALUMINIUM (ALUN) - QUOTE-PART DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE ANNÉE 2018

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a participé à une demande commune de soumissions publiques pour l'achat de sulfate d'aluminium pour l'année 2018;

ATTENDU QUE le contrat a été octroyé par la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable au nom de tous les participants, à la compagnie Kémira Water Solutions Canada inc. au prix de 0,1840 \$/kg liquide;

ATTENDU QUE la quote-part de la Ville de Sainte-Julie, dans cette soumission, est estimée à 110 008,08 \$;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 12 mars 2018;

II est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet APPUYÉ par M. Claude Dalpé

#### **RÉSOLU:**

D'entériner le contrat accordé à la compagnie Kémira Water Solutions Canada inc. par la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable, prévoyant une dépense estimée pour la Ville de Sainte-Julie de 110 008,08 \$, toutes taxes incluses, pour l'année 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **18-150**

# ADJUDICATION – FOURNITURE D'ARBRES DE PÉPINIÈRE 2018

ATTENDU QU'une demande de soumissions par voie d'invitation écrite a été effectuée pour la fourniture d'arbres de pépinière en vue du remplacement d'arbres à divers endroits ainsi que des frênes qui ont été abattus;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le vendredi 2 mars 2018 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 12 mars 2018;



108

Mairesse

Greffière adjointe

Initiales

II est PROPOSÉ APPUYÉ

par Mme Nicole Marchand par M. Mario Lemay

#### **RÉSOLU:**

D'accepter la soumission conforme présentée par la compagnie Pépinière Jardin 2000 inc., située au 2000, chemin de la Belle-Rivière, Sainte-Julie (Québec) J3E 1Y2, et d'accorder la commande à ladite compagnie pour l'achat de certains arbres pour une somme de 30 405,14 \$, toutes taxes incluses;

D'accepter la soumission conforme présentée par la compagnie Pépinière Y. Yvon Auclair et fils enr., située au 1386, chemin Ozias-Leduc, Mont-Saint-Hilaire, (Québec) J3G 4S6, et d'accorder la commande à ladite compagnie pour l'achat de certains arbres pour une somme de 21 753,27 \$, toutes taxes incluses;

D'accepter la soumission conforme présentée par la compagnie Pépinière Abbotsford inc., située au 605, rue Principale, Saint-Paul d'Abbotsford (Québec) J0E 1A0, et d'accorder la commande à ladite compagnie pour l'achat de certains arbres pour une somme de 8 564,64 \$, toutes taxes incluses;

D'accepter la soumission conforme présentée par la compagnie Pépinière Cramer, située au 1002, chemin Saint-Dominique, Les Cèdres, (Québec) J7T 3A1, et d'accorder la commande à ladite compagnie pour l'achat de certains arbres pour une somme de 20 229,85 \$, toutes taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

# <u>18-151</u>

# ADJUDICATION - TRAVAUX DE MARQUAGE DE CHAUSSÉES - ANNÉES 2018, 2019 ET 2020

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour la réalisation des travaux de marquage de chaussées pour les années 2018, 2019 et 2020;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le jeudi 22 février 2018 conformément à la loi;

ATTENDU QUE le devis permet à la Ville de reconduire ledit contrat pour deux années subséquentes, soit 2021 et 2022, et ce, aux prix et conditions indiqués au devis et à la soumission:

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 12 mars 2018;

II est PROPOSÉ APPUYÉ par M. Normand Varin par Mme Amélie Poirier



109

Mairesse

Greffière adjointe

Initiales

# **RÉSOLU:**

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Lignes Rive-Sud, située au 705, chemin Rhéaume, Saint-Michel (Québec) J0L 2J0;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour les travaux de marquage de chaussées pour les années 2018, 2019 et 2020 selon les prix unitaires indiqués aux bordereaux « A » et « B » de la soumission, pour une somme de 412 757,01 \$, toutes taxes incluses, avec possibilité de renouvellement pour les années 2021 et 2022, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 22 février 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### 18-152

AUTORISATION DE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE - TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ESPACE URBAIN SUR LA RUE PRINCIPALE ET LE BOULEVARD SAINT-JOSEPH - SECTEUR DU VIEUX-VILLAGE RÉSOLUTIONS 16-378 ET 16-379

ATTENDU l'adoption de la résolution 16-378 lors de la séance ordinaire tenue le 5 juillet 2016 accordant le contrat pour la réalisation des travaux de réaménagement de l'espace urbain sur la rue Principale et le boulevard Saint-Joseph dans le secteur du Vieux-Village à la compagnie B. Frégeau et Fils inc., pour une somme estimée de 1 536 797,24 \$;

ATTENDU la résolution 16-379 concernant une provision de 153 679,72 \$ pour des travaux imprévus ainsi qu'une provision de 50 000 \$ pour des travaux à réaliser sur le terrain de la Fabrique de la paroisse de Sainte—Julie en contrepartie de la cession d'une parcelle de terrain à la Ville et d'autres bonnes considérations, portant la somme autorisée à 1 740 476,96 \$;

ATTENDU QUE divers ouvrages imprévus ont dû être réalisés lors de l'exécution des travaux;

ATTENDU QUE pour terminer les travaux, une dépense de 85 339,70 \$, toutes taxes incluses, est à prévoir pour l'installation des luminaires ainsi que l'achat de la balance du pavé uni qui sera intégré dans des aménagements futurs;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 12 mars 2018;

II est PROPOSÉ par M. Mario Lemay APPUYÉ par M. Normand Varin

#### **RÉSOLU:**

D'autoriser une dépense supplémentaire de 82 061,71 \$ au contrat déjà adjugé à la compagnie B. Frégeau et Fils inc. pour compléter les travaux de réaménagement de l'espace urbain sur la rue Principale et le boulevard Saint-Joseph dans le secteur du Vieux-Village, projet R-1176, lot 4;

D'autoriser le trésorier à effectuer le paiement de cette dépense;

QUE les résolutions 16-378 et 16-379 soient modifiées en conséquence.



110

Mairesse Greffière adjointe

Initiales

#### <u>18-153</u>

# DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 20 FÉVRIER 2018

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 20 février 2018 et a soumis son procès-verbal à la Commission administrative;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

II est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

#### **RÉSOLU:**

D'accepter le dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 20 février 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### 18-154

# DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 840, MONTÉE SAINTE-JULIE ZONE H-357

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 840, montée Sainte-Julie a été soumise au Service de l'urbanisme concernant la hauteur d'un abri d'auto;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée des plans-concept de rénovation du bâtiment, préparés par Brigitte Durand de la compagnie Archi-Design et datés de septembre 2017, ainsi que d'un croquis montrant l'objet de la dérogation;

ATTENDU QUE l'objet de la demande vise ainsi à permettre la construction d'un abri d'auto attenant au bâtiment principal du côté gauche et dont la hauteur de l'ouverture en façade est de 3,35 mètres, plutôt que 3 mètres, tel que prévu à l'article 4.1.8.4 du Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE ce dossier a fait l'objet de plusieurs présentations au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et au Conseil municipal, dont la dernière en décembre 2017, visait à autoriser ce même élément avec une hauteur présentée pour ledit abri de 3,65 mètres en façade afin de permettre la préservation d'une fenêtre existante sur le mur latéral gauche de la résidence, laquelle demande avait fait l'objet d'une recommandation défavorable du CCU;

ATTENDU QUE le requérant a contacté le Service de l'urbanisme afin de réitérer sa demande et qu'un représentant du Service de l'urbanisme s'est présenté sur les lieux afin de trouver une solution avec le requérant;

ATTENDU QU'il est proposé de construire, au moyen d'une poutre qui serait installée juste devant la fenêtre, à la droite du coin en haut de celle-ci, un abri d'auto dont la hauteur libre d'ouverture en façade serait de 3,35 mètres, soit 30 centimètres de moins que ce qui avait été soumis en décembre dernier, et 35 centimètres de plus que ce qui est autorisé par le règlement;



111

Mairesse Greffière adjointe

Initiales

ATTENDU QUE cette solution permettrait de conserver la fenêtre sans avoir un impact trop important sur l'aspect de l'abri d'auto et de la résidence de façon générale;

ATTENDU QUE la hauteur, tant du faîte de toit de l'abri d'auto que son débord de toit, serait moins élevée que celle des mêmes éléments de la résidence principale;

ATTENDU QUE les membres du CCU sont d'avis que la proposition soumise est plus intéressante que celle qui avait été déposée au mois de décembre 2017, puisqu'elle est beaucoup mieux intégrée à la résidence principale;

ATTENDU QUE le CCU, dans sa résolution 458.10.18 adoptée le 20 février 2018, recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié dans le journal La Relève, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

II est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

#### **RÉSOLU:**

D'approuver la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 840, montée Sainte-Julie, afin d'autoriser :

 la construction d'un abri d'auto dont la hauteur de l'ouverture en façade est de 3,45 mètres, plutôt que 3 mètres.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### <u> 18-155</u>

#### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 1094, RUE JEAN-LESAGE - ZONE H-506

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 1094, rue Jean-Lesage a été soumise au Service de l'urbanisme au sujet de l'implantation d'une véranda en cour arrière;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée d'un plan d'implantation préparé par Mario Dumont, arpenteur-géomètre, daté du 14 novembre 2017 et portant le numéro de dossier 3594-MD-P01, minute 4072;

ATTENDU QUE l'objectif de la demande est de régulariser une situation existante relativement à la présence d'une véranda localisée à l'arrière de la résidence, laquelle construction empiète dans la marge fixe arrière minimale requise de 7,5 mètres;

ATTENDU QUE la préparation d'un nouveau certificat de localisation a soulevé la problématique menant à la présente demande;

ATTENDU QUE les plans initialement déposés pour la construction de la résidence en 2001 ne prévoyaient aucune galerie, mais qu'une galerie couverte, localisée à 6,33 mètres de la limite arrière du lot, a été ajoutée lors des travaux, et que l'avant-toit de cette galerie se trouve à 6,09 mètres de ladite limite, plutôt que 7,5 mètres;



112

Mairesse

Greffière adjointe

Initiales

ATTENDU QUE peu de temps après la construction, soit en 2001, le propriétaire s'est vu autoriser la fermeture de la galerie à l'aide de moustiquaires afin de transformer celle-ci en véranda;

ATTENDU QUE le Service de l'urbanisme ayant récemment constaté que des ouvertures souples avaient plutôt été installées, il a été demandé au propriétaire de réintégrer les moustiquaires afin de régulariser la construction;

ATTENDU QUE la fermeture de la galerie, que ce soit à l'aide de moustiquaires ou d'ouvertures souples, n'est pas permise par la réglementation et ne l'était pas au moment de la construction, et que l'autorisation qui a été donnée au début des années 2000 semble être une erreur;

ATTENDU QUE le propriétaire semble toujours avoir agi de bonne foi et qu'il apparaît justifié d'octroyer une dérogation mineure afin d'autoriser un empiétement de la véranda de 1,17 mètre dans la marge fixe arrière;

ATTENDU QUE l'objet de la demande vise ainsi, au chapitre 4 « Dispositions applicables aux usages résidentiels » du Règlement de zonage 1101, l'article 4.3.6.2 qui prévoit que les vérandas ne sont pas autorisées dans la marge fixe arrière, laquelle est prescrite à 7,5 mètres par la grille des usages et des normes de la zone H-506;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) sont d'avis que le fait d'octroyer une dérogation pour la véranda est de moindre impact, comparativement au préjudice que subirait le propriétaire s'il avait à démolir cette véranda, et qu'il n'y aura pas d'impact nuisible pour le voisinage, considérant que la véranda est en place depuis la construction initiale de la résidence;

ATTENDU QUE le CCU, dans sa résolution 458.5.18 adoptée le 20 février 2018, recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié dans le journal La Relève, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

II est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

# **RÉSOLU:**

D'approuver la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 1094, rue Jean-Lesage, afin d'autoriser :

l'implantation d'une véranda attenante au bâtiment principal à une distance de 6,25 mètres, plutôt que 7,5 mètres, de la limite arrière du terrain, empiétant ainsi de 1,25 mètre dans la marge fixe arrière.



113

Mairesse

Greffière adjointe

Initiales

#### **18-156**

### APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE 1991, RUE LÉONARD-DE VINCI (NEURO PSY DE VINCI) – ZONE C-151

II est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

#### **RÉSOLU:**

D'approuver les plans-concept d'affichage sur poteaux, préparés par la compagnie Médiagraphe enseignes et datés du 17 janvier 2018, pour la place d'affaires Neuro Psy De Vinci, située au 1991, rue Léonard-De Vinci, et ce, conformément à la résolution 458.3.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 20 février 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### <u>18-157</u>

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE 286, RUE DE NORMANDIE (ORALIS CLINIQUE DENTAIRE) – ZONE M-244

II est PROPOSÉ par M. Mario Lemay APPUYÉ par M. Normand Varin

# **RÉSOLU:**

D'approuver les plans-concept d'affichage sur bâtiment, préparés par la compagnie International Néon et déposés en date du 1<sup>er</sup> février 2018, pour la place d'affaires Oralis Clinique dentaire, située au 286, rue de Normandie, et ce, conformément à la résolution 458.7.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 20 février 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

# <u> 18-158</u>

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION 1646, RUE PRINCIPALE – ZONE C-205

II est PROPOSÉ par M. Mario Lemay APPUYÉ par M. Claude Dalpé

#### **RÉSOLU:**

D'approuver les plans-concept de rénovation (escalier arrière), préparés par la compagnie Architecture CBA et datés du 11 septembre 2017, pour le bâtiment situé au 1646, rue Principale, et ce, conformément à la résolution 458.6.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 20 février 2018;



114

Mairesse Greffière adjointe

Initiales

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

# <u> 18-159</u>

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION 1627, RUE SAINT-LOUIS - ZONE H-203

II est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

#### **RÉSOLU:**

D'approuver les plans-concept de rénovation pour l'installation de deux fenêtres, déposés par le propriétaire en date du 8 janvier 2018, pour la résidence située au 1627, rue Saint-Louis, et ce, conformément à la résolution 458.4.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 20 février 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

# <u> 18-160</u>

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE SUR UN TERRAIN VACANT EN ZONE RÉSIDENTIELLE – 1937, RUE PRINCIPALE – ZONE H-358

II est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand APPUYÉ par M. Claude Dalpé

# **RÉSOLU:**

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de construction, préparés par Dessins Drummond et datés du 7 février 2018, pour la construction d'une nouvelle résidence sur un terrain vacant en zone résidentielle, situé au 1937, rue Principale, et ce, conformément à la résolution 458.2.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 20 février 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.



115

Mairesse Greffière adjointe

Initiales

#### **18-161**

# DEMANDE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN AUX ORGANISMES PICKLEBALL SAINTE-JULIE

ATTENDU l'adoption de la politique de reconnaissance et soutien aux organismes de la Ville de Sainte-Julie, lors de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2009, résolution 09-577;

ATTENDU QUE cette politique vise notamment à officialiser la collaboration avec les organismes du milieu qui contribuent à l'offre de services en loisir, en sport, en culture et à la vie communautaire;

ATTENDU la réception d'une demande de reconnaissance de l'organisme Pickleball Sainte-Julie;

ATTENDU QUE l'organisme Pickleball Sainte-Julie désire bénéficier des différents soutiens offerts par la Ville de Sainte-Julie pour mener à bien sa mission;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 12 mars 2018;

II est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier APPUYÉ par M. Claude Dalpé

### **RÉSOLU:**

DE procéder à la reconnaissance de l'organisme Pickleball Sainte-Julie selon la classification « Organisme adulte ».

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### <u> 18-162</u>

# AIDE FINANCIÈRE - JE BOUGE AVEC MON DOC - ÉDITION 2018

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière de l'organisme Je bouge avec mon doc! afin de lui permettre de diversifier les activités offertes dans le cadre de son édition 2018 et de rejoindre ainsi un plus grand nombre de citoyens, particulièrement les jeunes;

ATTENDU QUE cette demande s'harmonise avec la politique des saines habitudes de vie de la Ville, notamment au volet « Organiser annuellement une journée pour la promotion de la saine alimentation et de l'activité physique »;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 12 mars 2018;

II est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson APPUYÉ par M. Normand Varin



116

Mairesse

Greffière adjointe

Initiales

#### **RÉSOLU:**

DE verser une aide financière de 2 000 \$ à l'organisme Je bouge avec mon doc! pour lui permettre diversifier les activités offertes dans le cadre de son édition 2018;

QUE conformément à la politique d'attribution des subventions du Conseil municipal, cette aide financière soit payable en deux versements, soit 1 500 \$ avant la tenue de l'événement et 500 \$ lors du dépôt de la reddition de compte.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### <u>18-163</u>

# **ATTRIBUTION DES ROUTES PAYANTES - ANNÉE 2018**

ATTENDU la réception de demandes d'organismes accrédités de la Ville de Sainte-Julie pour la tenue d'une campagne de financement sous forme de routes payantes;

ATTENDU QU'un tirage au sort a eu lieu afin d'attribuer les dates des routes payantes parmi ces organismes;

II est PROPOSÉ par M. Normand Varin APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

# **RÉSOLU:**

D'autoriser la tenue de cinq routes payantes pour l'année 2018 aux organismes suivants :

Samedi 14 avril 2018	Clé des Champs Sainte-Julie inc.
Samedi 26 mai 2018	Fines Lames de Ste-Julie inc.
Samedi 7 juillet 2018	Club de soccer de Sainte-Julie inc.
Samedi 29 septembre 2018	Club de patinage artistique de Ste-Julie inc.
Samedi 10 novembre 2018	Association de Ringuette de Ste-Julie inc.



117

Mairesse

Greffière adjointe

Initiales

#### <u>18-164</u>

« SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-70 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE, SOIT LA ZONE A-811, À MÊME LA ZONE A-904, AINSI QUE LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES APPLICABLES À CETTE NOUVELLE ZONE

ATTENDU QU'il y a lieu de créer une nouvelle zone, soit la zone A-811 à même la zone A-904:

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire:

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 13 février 2018, sous le numéro 18-097;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 12 mars 2018, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

II est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé APPUYÉ par M. Normand Varin

#### **RÉSOLU:**

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin de créer une nouvelle zone, soit la zone A-811, à même la zone A-904, ainsi que la grille des usages et des normes applicables à cette nouvelle zone, soit adopté et qu'il porte le numéro P1101-70;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 18-165

« SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-71 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application du Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 13 février 2018, sous le numéro 18-098;



118

Mairesse

Greffière adjointe

Initiales

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 12 mars 2018, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

II est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

#### **RÉSOLU:**

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus), soit adopté et qu'il porte le numéro P1101-71;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### <u>18-166</u>

RÈGLEMENT 1101-69 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE H-148

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la grille des usages et des normes de la zone H-148;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 23 janvier 2018, sous le numéro 18-034;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 12 février 2018, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme:

ATTENDU QU'il contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal, conformément à l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

II est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

### **RÉSOLU:**

QUE le présent règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter certaines dispositions applicables à la grille des usages et des normes de la zone H-148, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1101-69 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.



119

Mairesse Greffière adjointe

Initiales

#### 18-167

RÈGLEMENT 1121-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1121 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE CONSTRUCTION DE BORDURES ET DE TROTTOIRS ET D'AMÉNAGEMENT DE PISTES CYCLABLES AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 525 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 525 000 \$

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté à sa séance ordinaire tenue le 7 février 2012, le Règlement 1121 pour payer le coût des travaux de réfection et de construction de bordures et de trottoirs et d'aménagement de pistes cyclables ainsi que les frais contingents pour un montant de 525 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 525 000 \$;

ATTENDU QUE le présent règlement amende le règlement 1121 afin de modifier le montant du coût des travaux et de l'emprunt;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 13 février 2018 sous le numéro 18-099;

ATTENDU QUE le projet de règlement 1121-1 a fait l'objet d'une présentation, résolution 18-103;

II est PROPOSÉ par M. Mario Lemay APPUYÉ par M. Normand Varin

# **RÉSOLU:**

QUE le règlement amendant le Règlement 1121 pour payer le coût des travaux de réfection et de construction de bordures et de trottoirs et d'aménagement de pistes cyclables ainsi que les frais contingents pour un montant de 525 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 525 000 \$, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1121-1 et entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### 18-168

RÈGLEMENT 1122-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1122 POUR PAYER LE COÛT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE CONCERNANT LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DANS LE PARC N.-P.-LAPIERRE ET LES HONORAIRES PROFESSIONNELS ET LE COÛT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE L'AIRE DE JEUX AU PARC YVES-ST-ARNEAULT AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 210 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 210 000 \$

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire tenue le 7 février 2012, le Règlement 1122 pour payer le coût des honoraires professionnels d'ingénierie concernant les travaux d'aménagement dans le parc N.-P.-Lapierre et les honoraires professionnels et le coût des travaux d'aménagement de l'aire de jeux au parc Yves-St-Arneault ainsi que les frais contingents pour un montant de 210 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 210 000 \$;



120

Mairesse

Greffière adjointe

Initiales

ATTENDU QUE le présent règlement amende le règlement 1122 afin de modifier une partie de l'objet du règlement et le montant des coûts des honoraires professionnels et de l'emprunt;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 13 février 2018 sous le numéro 18-100;

ATTENDU QUE le projet de règlement 1122-1 a fait l'objet d'une présentation, résolution 18-104;

Il est PROPOSÉ

par M. Normand Varin

APPUYÉ

par M. Mario Lemay

#### **RÉSOLU:**

QUE le règlement amendant le Règlement 1122 pour payer le coût des honoraires professionnels d'ingénierie concernant les travaux d'aménagement dans le parc N.-P.-Lapierre et les honoraires professionnels et le coût des travaux d'aménagement de l'aire de jeux au parc Yves-St-Arneault ainsi que les frais contingents pour un montant de 210 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 210 000 \$, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1122-1 et entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

# POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

Aucune communication.

# POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC

Aucune communication.

# POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

# M. Lahaie

M. Lahaie vient expliquer et faire la promotion des activités offertes dans le parc national du Mont-Saint-Bruno. Il invite les membres du Conseil et les citoyens de Sainte-Julie à prendre part à ces activités.

Mme Roy remercie M. Lahaie pour les informations fournies.

### Mme Martine Laroque

• Mme Laroque est présidente de l'organisme Pickleball Sainte-Julie et remercie le Conseil pour sa reconnaissance de l'organisme. Elle invite les membres du Conseil à venir faire l'essai du pickleball qui est une activité physique divertissante et accessible à tous. Les membres de Pickleball Sainte-Julie se rencontrent en hiver dans le gymnase de l'école du Grand-Chêne et en été, au parc Edmour-J.-Harvey.



121

Mairesse

Greffière adjointe

Initiales

Mme Roy remercie Mme Laroque pour son intervention.

### M. Clément Lamoureux

 M. Lamoureux demande si dans le cadre des travaux de réfection du chemin de Touraine, il serait possible d'aménager une piste cyclable en bordure de la route.

M. Bernardin explique que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports souhaite paver la route sur toute sa largeur. Mme Roy indique qu'une piste cyclable protégée n'est donc pas envisageable, mais que la largeur de la route ainsi pavée devrait quand même permettre la circulation cycliste.

#### M. Jacques Blanchard

M. Blanchard demande des explications concernant les points suivants à l'ordre du jour :

Point 2.4 – Contrat de service pour l'implantation d'une ruche en milieu urbain – M. Blanchard souhaite connaître le but recherché par le projet de ruche urbaine et l'octroi de ce contrat.

Mme Roy explique que pour pallier le déclin des populations d'abeilles et à des fins éducatives, le Comité de l'environnement a suggéré ce projet de ruche urbaine. Mme Roy indique que cette initiative permettra de plus la récolte du miel et favorisera la pollinisation dans les milieux naturels environnants. La ruche sera installée dans le bas du parc de la Coulée, à proximité de la piste de la CMM.

Point 6.8 – Nouvelle résidence sur terrain vacant au 1937, rue Principale (PIIA) – M. Blanchard demande s'il s'agit du terrain où une maison est passée au feu il y a quelques années.

Mme Roy confirme qu'il s'agit bien de ce terrain.

# <u>18-169</u>

#### LEVÉE DE LA SÉANCE

II est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU:** 

QUE la séance soit et est levée à 20 h 46.

Suzanne Roy,	Marie-Hélène Bourque,
Mairesse	Greffière adjointe